



Le Prix BIE-Cosmos

Le Prix BIE-Cosmos a été créé à l'initiative du Bureau International des Expositions (BIE) et de la Fondation Expo '90 du Japon, afin de favoriser la participation des citoyens aux Expositions Internationales (Expos).

Le Prix récompense des projets à but non lucratif de citoyens ou de groupes, œuvrant dans les domaines liés au thème de chaque Exposition Internationale, et vise à donner, dans le cadre des Expos, une visibilité aux projets sélectionnés et, finalement un soutien financier à un projet, dont le développement est considéré comme faisant partie du legs de l'Expo.

Le Prix s'accompagne d'une récompense de 20.000 Euros, financée exclusivement par la Fondation Expo '90.

Les objectifs du Prix sont de :

1. Continuer à promouvoir la valeur innovante des Expos pour le progrès social en encourageant la participation active des citoyens,
2. Reconnaître et soutenir le travail des citoyens qui œuvrent au profit de la société dans les domaines liés au thème de l'Expo,
3. Permettre le développement de ces projets en tant que legs citoyens des Expos (« *grassroots legacy* »),
4. Promouvoir le principe de la Fondation Expo '90 - « la Coexistence harmonieuse entre la Nature et l'Humanité ».

À l'Expo 2025 Osaka Kansai, le Prix récompensera un projet à but non lucratif d'un citoyen ou d'un groupe qui contribue au thème de l'Exposition Universelle : « Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain » et à l'un ou plusieurs de ses sous-thèmes, tout en promouvant la valeur

fondamentale de la Fondation Expo '90 - « la Coexistence harmonieuse entre la Nature et l'Humanité ».

Les trois sous-thèmes de l'Expo 2025 Osaka Kansai se réfèrent à :

- (1) Sauver des vies : qui se concentre sur la protection des vies
- (2) Inspirer des vies : qui vise à enrichir la vie des individus et à développer leur potentiel
- (3) Connecter des vies : qui a pour but d'impliquer tout le monde, de créer des communautés et d'enrichir la société.

Les projets candidats doivent intégrer le principe de « Coexistence harmonieuse de la Nature et de l'Humanité », faisant preuve de respect pour la nature et une mise en œuvre durable du projet en harmonie avec la nature.

Le développement du projet récompensé fera partie du legs citoyen (« *grassroots legacy*») de l'Expo et constituera une dimension additionnelle à la participation des citoyens à l'Expo 2025 Osaka Kansai.

Le Bureau International des Expositions (BIE) est l'organisation intergouvernementale chargée de superviser le calendrier, les candidatures, la sélection, et l'organisation des Expositions Universelles et Spécialisées. Le BIE a été créé par une Convention Internationale signée à Paris, en France en 1928, qui a établi les droits et les obligations des organisateurs des Expositions et des participants. Le rôle du BIE est de veiller à la juste application de cette Convention afin que les participants et les organisateurs puissent travailler ensemble dans les meilleures conditions possibles.

La Fondation Expo '90 (« Commemorative Foundation for the International Garden and Greenery Exposition, Osaka, Japan, 1990) a été créée pour commémorer l'Exposition Horticole Internationale de Osaka, Japon, ou la Flower Expo '90. Elle est chargée de gérer les fonds commémoratifs d'Expo '90 et de promouvoir des activités qui développent avec succès le thème principal de l'Exposition - « la Coexistence harmonieuse de la Nature et de l'Humanité ». A travers ses activités, la Fondation entend contribuer à cultiver une société saine et spirituellement riche.